



**POUR LA SANTÉ,
le DÉPARTEMENT agit !**

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION
AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON.
MISE À DISPOSITION D'UN DERMATOLOGUE

Mardi 4 janvier 2022

Labels :

**CONGRÈS NATIONAL
des CENTRES de SANTÉ**
Prix Jean-François Rey



www.saoneetloire71.fr



CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON. MISE À DISPOSITION D'UN DERMATOLOGUE

Afin d'améliorer l'accès aux soins à certaines spécialités et répondre aux besoins de la population, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, Dominique Lotte, vice-président chargé de la santé représentant le Centre de Santé Départemental, Jean-Patrick Courtois, président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Mâcon, et Jean-Claude Téoli, directeur du Centre hospitalier de Mâcon signent une convention prévoyant notamment le recrutement conjoint d'un dermatologue.

Le Centre hospitalier de Mâcon est un établissement pivot du Groupement hospitalier de Bourgogne Méridionale qui associe les hôpitaux de Mâcon, Tournus, Cluny-Tramayes, Paray-le-Monial et Bourbon-Lancy.

Aussi, afin d'améliorer l'accès aux soins à certaines spécialités et répondre aux besoins de la population, le Centre de santé départemental et le Centre hospitalier de Mâcon ont décidé d'établir un partenariat spécifique sous la forme d'une convention cadre.

Les 5 axes de travail prioritaires de cette convention sont :

1. MENER DES ACTIONS COMMUNES EN LIEN AVEC LE RECRUTEMENT MÉDICAL

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire et les conditions d'exercice des médecins spécialistes, un travail conjoint sera mené selon les modalités suivantes :

- L'exercice professionnel mixte ;
- La mise en place de consultations avancées entre le Centre de santé départemental et le Centre hospitalier de Mâcon ;
- La mise en place d'actions spécifiques avec des internes en fin de cursus ;
- Le recrutement de médecins sur des dispositifs spécifiques tels que les assistants partagés.

2. DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE

Les deux partenaires identifieront les éléments susceptibles de faciliter le déploiement de la télémédecine. Pour ce faire, des projets de téléconsultations (patients en consultation à distance) ou de télé expertise (solliciter l'avis d'un spécialiste face à une situation médicale) sont

étudiés conjointement. Un lieu dédié à la téléconsultation sera installé au sein des centres de santé.

Des projets de télé expertise sont d'ores et déjà engagés, notamment en dermatologie et sur le centre de santé de Digoin pour lequel un médecin spécialiste en dermatologie du Centre hospitalier a été désigné expert. D'autres projets notamment en cardiologie pourront être développés.

3. FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ET LES RELATIONS VILLE / HÔPITAL

Des actions visant à renforcer les liens entre les acteurs des deux structures seront mises en place :

- Le renforcement de la communication et la mise en œuvre de démarches de communications communes ;
- La formalisation et la diffusion auprès des professionnels et du public de parcours patients ;
- La sécurisation des échanges d'information ;
- La définition et l'animation d'espaces d'échange commun.

4. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

5. METTRE EN ŒUVRE D'AUTRES PROJETS SPÉCIFIQUES

D'autres partenariats pourront être développés, comme par exemple, dans le domaine de l'accompagnement social des personnes précaires en lien avec la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ou de la prise en charge des personnes âgées en s'appuyant sur l'unité mobile de gériatrie du Centre hospitalier.

ZOOM SUR LE DERMATOLOGUE RECRUTÉ

Docteur Cédric JALLES

• CONSULTATIONS : tous les mardis au Centre de santé territorial de Mâcon

• INFOS PRATIQUES

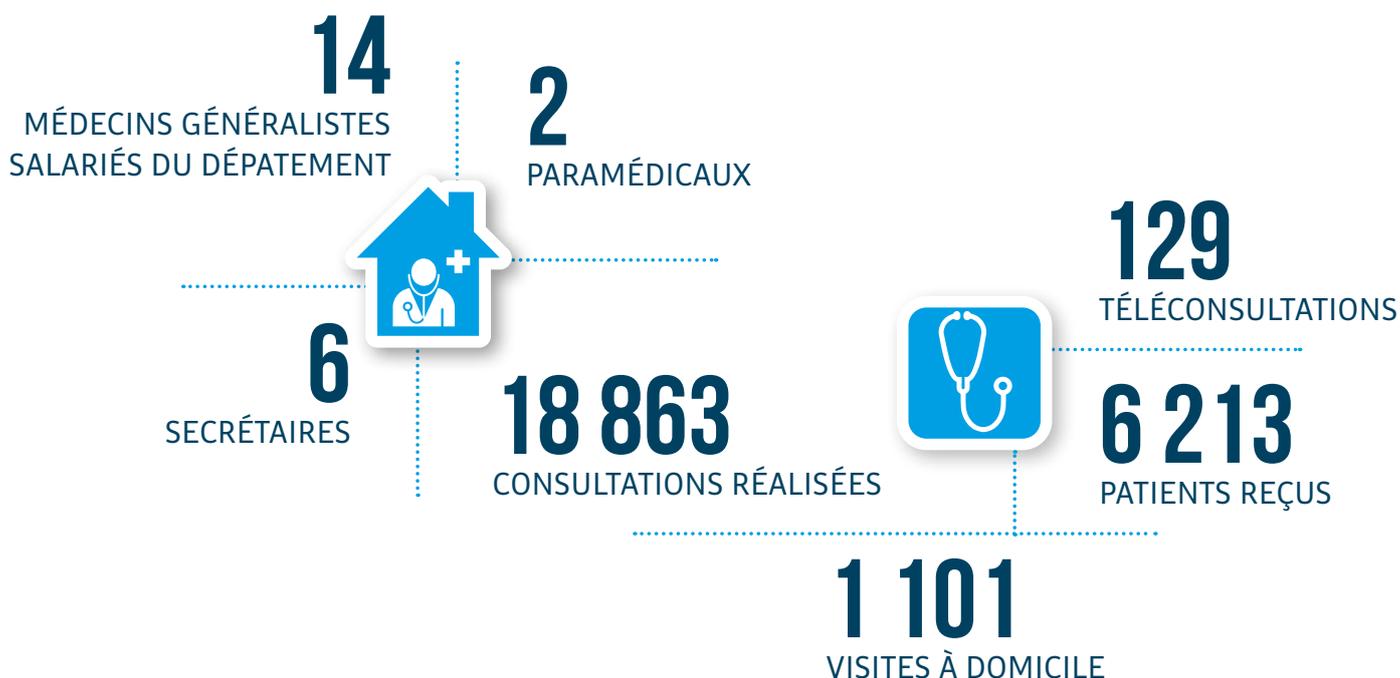
ADRESSE : 23 rue Mathieu, 71000 Mâcon

Prise de rendez-vous au 03 85 34 71 00

ou en ligne sur centredesante71.fr



LE CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DE MÂCON EN CHIFFRES POUR L'ANNÉE 2021



• LES CONSULTATIONS :
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h



RAPPEL DEPUIS SA CRÉATION LES CHIFFRES DU CENTRE DE SANTÉ DE MÂCON

41 928

CONSULTATIONS RÉALISÉES



12 525

PATIENTS REÇUS

4 573

PATIENTS
AYANT DÉCLARÉ LE CDS
COMME MÉDECIN TRAITANT

IMPLANTATION DES CENTRES DE SANTÉ ET DES ANTENNES EN SAÔNE-ET-LOIRE

CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL D'AUTUN

Antennes d'Autun :

- Saint-Léger-sous-Beuvray



CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL



ANTENNE OUVERTE



ANTENNE EN PROJET

CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DE MONTCEAU-LES-MINES

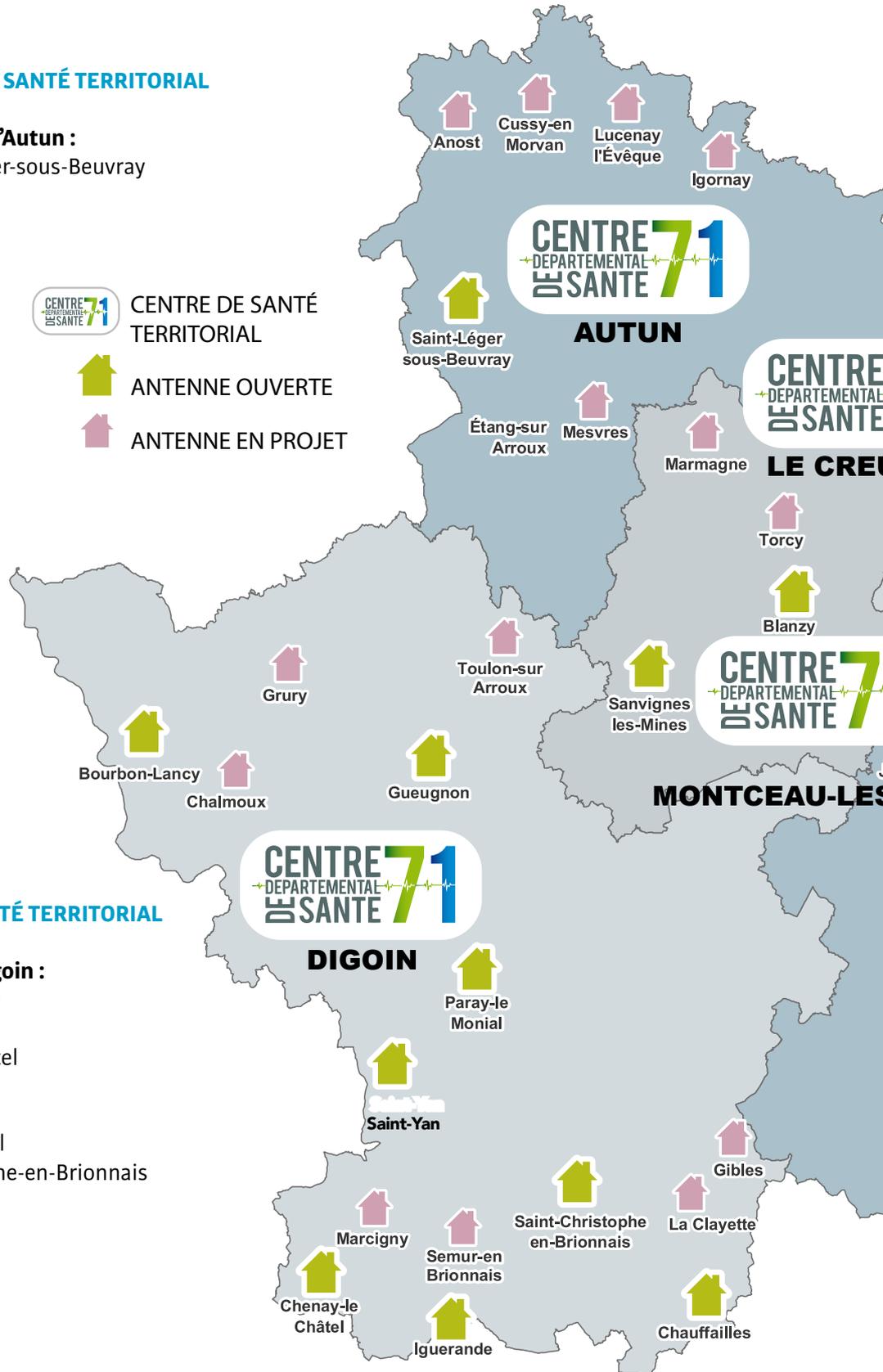
Antennes de Montceau-les-Mines :

- Joncy
- Sanvignes-les-Mines

CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DE DIGOIN

Antennes de Digoin :

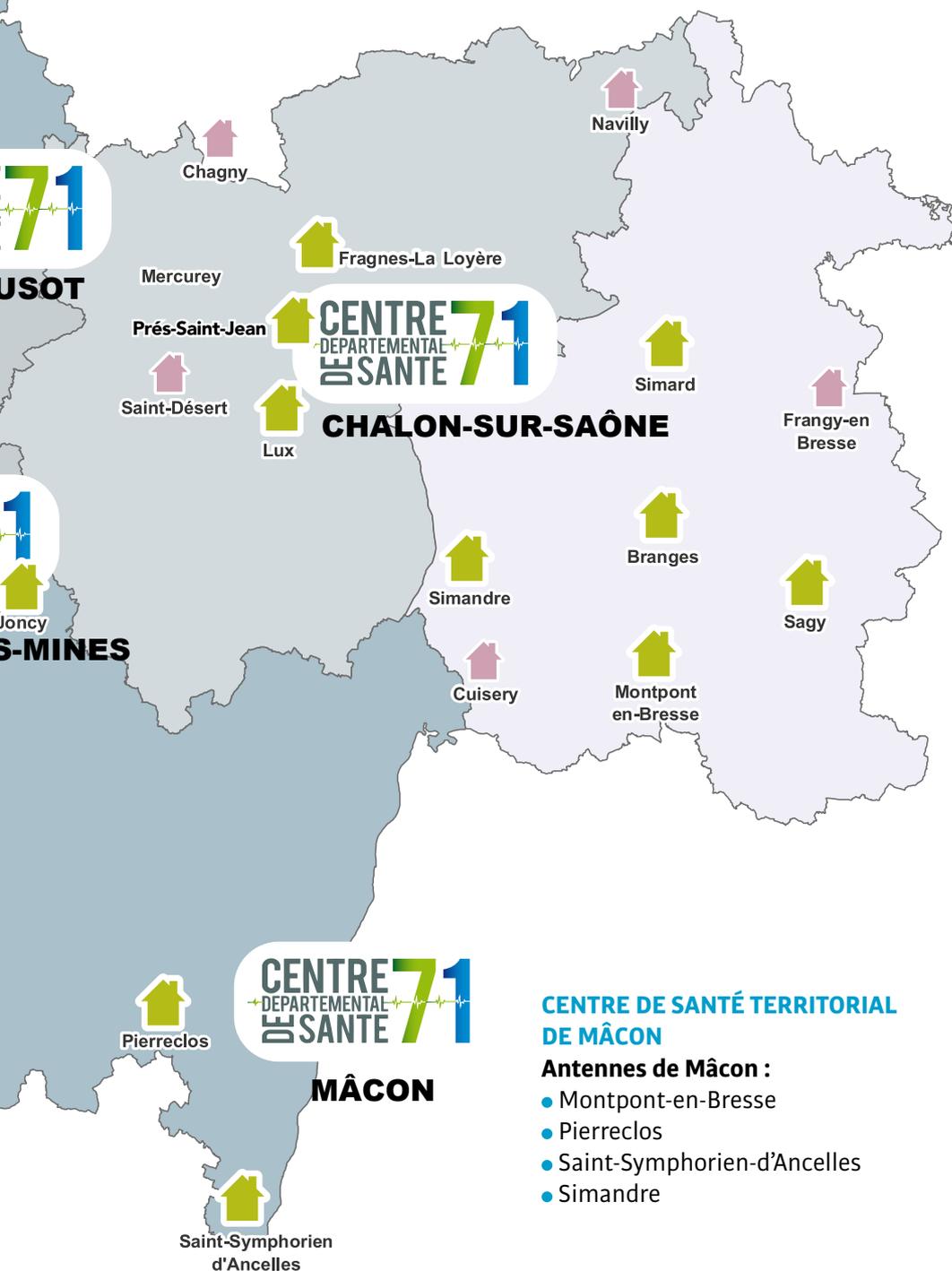
- Bourbon-Lancy
- Chauffailles
- Chenay-le-Châtel
- Gueugnon
- Iguerande
- Paray-le-Monial
- Saint-Christophe-en-Brionnais
- Saint-Yan



CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DU CREUSOT

Antennes du Creusot :

- Blanzay



CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DE CHALON-SUR-SAÔNE

Antennes de Chalon-sur-Saône :

- Branges
- Fragnes-La-Loyère
- Lux
- Prés-Saint-Jean
- Sagy
- Simard

CENTRE DE SANTÉ TERRITORIAL DE MÂCON

Antennes de Mâcon :

- Montpont-en-Bresse
- Pierreclos
- Saint-Symphorien-d'Ancelles
- Simandre



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78
Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

